

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09 octobre 2020

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET Grégory SIROU.

Excusés :

Jean-Georges MONERAU a donné procuration à Martine GENTIL

Marc PERRIN donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

I / RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DU CONTRAT LOGICIEL DE LA MAIRIE

L'ordinateur de la mairie doit être changé et le contrat Ségilog (fourniture du logiciel et maintenance) arrive à expiration. Le montant du contrat s'élève à 1 464 pour 3 ans. Le SIEEEN propose également un pack informatique, comprenant un ordinateur et logiciel, renouvelé tous les 5 ans pour 988 €. Un accord avec ce dernier implique de lui transférer la compétence informatique. Le conseil valide la proposition du SIEEEN .

II / DEPART DU LOCATAIRE DU LOGEMENT DE LA CURE

Le locataire a quitté le logement et restitué les clefs, mais sans vider complètement les locaux. Un courrier lui sera adressé pour qu'il fasse le nécessaire. Marc Perrin et le 1^{er} adjoint ont pu constater sur place que de la partie habitable des bâtiments était très dégradée et que d'importants travaux seront indispensables pour pouvoir proposer le logement à la location. Marc Perrin prévoit une visite des locaux avec les membres du conseil.

III / PROJET DE VOIRIE 2021

La communauté de communes a fait le choix de ne pas faire de travaux en 2020, et de prélever 50 € par habitant au titre de soutien aux entreprises soit une somme de 8 950 € pour la commune de Blismes qui vient en déduction de notre droit de tirage qui s'élevait à 23 000 €. Les droits de tirage restants sont de 14 501 € .

Les travaux prévus depuis 2 ans se feront sur la route de Buchot en 2021. La commune devra donc reverser la différence à la communauté de communes sous forme de fonds de concours. Le conseil valide cette proposition.

IV / PROJET D'IMPLANTATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Afin d'améliorer la sécurité routière dans la traversée du bourg, Marc PERRIN propose au conseil d'installer un radar pédagogique à l'entrée de Blismes. Il présente plusieurs modèles dont un à 1 822 € qui correspondrait au besoin de la commune. Le conseil donne son accord sur le principe mais demande que plusieurs devis soient sollicités. Ce projet peut-être subventionné au titre de la DETR et des amendes de police.

IV / RENOUELEMENT DU CONTRAT DE Mme NOACCO

Le conseil décide de renouveler le contrat de Mme NOACCO pour 5 heures de ménage par semaine.

V / NOEL 2020 DES AINES

En raison de la crise sanitaire et des interdictions en matière de manifestations festives, la municipalité et le Comité des fêtes se voient obligés d'annuler le repas proposé aux aînés. En conséquence, chaque Blismois âgé de 70 ans et inscrit sur les listes électorales recevra cette année un colis.

DIVERS :

- Travaux : En vue des travaux sur les réseaux eau et assainissement aux abords de la place de l'église, le conseil décide d'adhérer à Nièvre Ingénierie (Agence Technique Départementale à destination des collectivités pour les accompagner dans leurs projets concernant l'eau potable, l'assainissement et la voirie) . Le coût de l'adhésion est de 50 € par an, avec une participation selon le montant des travaux engagés.

- Regroupement pédagogique : le prix d'un repas à la cantine est inchangé depuis 2015, soit 3,20 €, M. Gallois, maire de Montigny en Morvan propose, avant de délibérer dans sa commune, que le tarif du repas de la cantine scolaire soit facturé au prix facturé par le fournisseur, à savoir 3,45 €.

De même pour la garderie, le tarif sera réévalué.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

-Adressage : Mme Meunier, représentante de la Poste, est venue présenter le rapport méthodologique et celui d'audit et de conseil. Il est décidé de retenir le système métrique.

- Il est évoqué la circulation dans la rue du Presbytère, à savoir, vitesse excessive et non respect du sens interdit. Des renseignements seront pris auprès du responsable de l'UTIR (Unité territoriale des Infrastructures Routières) de Château-Chinon.

- Le conseil décide d'acheter un chariot de desserte pour la cantine. Cette acquisition se fera grâce à une partie du don effectué par M. René GOOR.

Pour extrait conforme,
Le Maire,